

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15019286

Lausanne, le 25 novembre 2015

Pétition au Grand Conseil vaudois "Pour réduire le temps d'utilisation des voitures"

Madame la Présidente,

Nous avons l'avantage de répondre à la pétition "Pour réduire le temps d'utilisation des voitures", déposée le 8 janvier 2013 par Anastasia Loroche, 12 ans, et ses parents.

Les pétitionnaires proposent l'introduction d'une journée sans voiture par semaine afin de sensibiliser la population à la pollution engendrée par les véhicules ainsi qu'à l'utilisation d'énergies non renouvelables. Il est demandé au Grand Conseil (1) de se préoccuper de la réduction de l'utilisation des voitures, (2) d'étudier et d'expérimenter des mesures de limitation progressive de l'utilisation des véhicules à moteur et (3) de promouvoir de nouvelles habitudes de mobilité.

1. Le Conseil d'Etat estime que la proposition des pétitionnaires est louable. A plusieurs occasions, des interdictions ponctuelles de la circulation ont (eu) lieu. La plus notable d'entre elles fut la mise en place de trois dimanches sans voiture sur l'ensemble du territoire suisse en 1973 en réponse à la crise pétrolière. Depuis, d'autres manifestations en faveur de la mobilité douce ont également impliqué des fermetures de routes au trafic durant toute une journée.

Toutefois, l'option que souhaite poursuivre le Canton de Vaud consiste en une maîtrise globale et régulière du trafic. Ainsi, plutôt que de restreindre la circulation automobile durant une journée par semaine, il s'agit de mettre en place une politique globale touchant la mobilité dans son ensemble. En effet, la réduction de l'utilisation de la voiture ne peut être résumée à son interdiction pure et simple – même durant une seule journée par semaine. Ainsi la politique de la mobilité de l'Etat de Vaud s'articule autour de 3 axes principaux :

- *Investir et développer les transports en commun et la mobilité douce (vélo et marche)*: si une réduction du trafic motorisé est souhaitée, il est nécessaire de proposer des alternatives compétitives à l'automobile. Avec l'accroissement de la population, couplée à la croissance en demande de déplacements, il est impératif d'augmenter l'offre en transport public arrivée à saturation. En parallèle, il est nécessaire de proposer des infrastructures adéquates pour développer le recours aux mobilités douces. A titre d'illustration, en 2014, le Canton a investi 197,4 millions de francs dans le transport public et les mobilités douces.

- *Coordonner aménagement du territoire et mobilité* : l'étalement urbain et le « mitage du territoire » favorisent l'augmentation de l'utilisation de la voiture. Les politiques cantonales visent désormais à freiner ces phénomènes en encourageant la densification des centres existants et en favorisant la mixité des activités afin de réduire le besoin de se déplacer loin pour, par exemple, faire ses achats. La restriction des possibilités de stationnement sur les lieux de destination est également un fort incitateur au report modal.
- *Incitation à l'utilisation des modes de déplacement alternatifs* : au-delà des infrastructures et de l'aménagement du territoire, la réduction de l'utilisation de l'automobile passe à la fois par des moyens d'encouragement mais aussi des moyens contraignants. D'une part, la mobilité durable est promue au travers de nombreux projets portés ou soutenus par le Canton de Vaud, tels la Semaine de la mobilité, la mise en place de systèmes de covoiturage, des programmes de sensibilisation à la pratique du vélo, des campagnes de lutte contre la sédentarité, etc. D'autre part, l'inscription de dispositions contraignantes (tels la mise en place de plans de mobilité d'entreprise ou de limitation du nombre de places de stationnement) dans des outils tels que le plan de mesures OPair, le plan directeur cantonal ou d'autres bases légales permettent de favoriser une meilleure maîtrise du trafic.

2. Diverses expériences permettent de tester en grandeur nature des mesures de limitation du trafic.

Depuis le début des années 2000, des actions locales de fermetures de routes sur de longs tronçons ont lieu plusieurs dimanches par année à l'occasion de « SlowUp » ou de manifestations analogues. Dans le canton de Vaud, trois manifestations sont annuellement organisées, à savoir le SlowUp de la Vallée de Joux, le LavauxUp (Vevey-Cully) et la Fugue Chablaisienne (Chablais vaudois et valaisan). En complément, à l'occasion de la Semaine de la mobilité, il arrive que les communes choisissent de fermer certaines rues urbaines le temps d'une journée, par exemple cette année, l'Avenue de Chailly à Lausanne a été réservée aux piétons et aux vélos.

D'autre part, lors d'opérations de réaménagement de centres urbains, les communes peuvent décider de rendre, de manière permanente, des rues piétonnes. Depuis 2002, il est également possible de tranquilliser le trafic en instaurant des « zones de rencontre » où les piétons sont prioritaires et la vitesse est limitée à 20km/h.

Ainsi, les divers exemples précités permettent d'expérimenter de manière locale et ponctuelle la restriction d'utilisation de véhicules à moteur. Il est à noter cependant, que l'organisation et les décisions quant à ces fermetures incombent aux autorités communales.

3. Le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique de promotion des nouvelles habitudes de mobilité. Ainsi le Canton de Vaud participe à de très nombreux projets d'incitation à la mobilité durable. A titre d'illustration :

- promotion des plans de mobilité d'entreprise : stratégie de rationalisation de la voiture individuelle pour les employés des entreprises ou administrations ;
- mise en place de la communauté tarifaire Mobilis : l'utilisation des chaînes de transport est facilitée ;
- soutien à des systèmes de covoiturage : les pendulaires travaillant dans des zones mal desservies par les transports publics sont incités à partager leur voiture avec des collègues ;
- organisation de la Semaine de mobilité : les communes qui souhaitent participer peuvent mettre en place des actions à destination de leurs habitants ;
- incitation à ne pas utiliser son véhicule lors de pic de pollution : mise à disposition d'abonnements ½ tarif à prix promotionnel.

En conclusion, le Conseil d'Etat confirme qu'il a pour but de réduire l'utilisation des voitures, sans pour autant en interdire l'usage. Selon son programme de législature 2012-2017, il souhaite atteindre une part modale des distances parcourues de 69%, se qui représente une réduction de 8 points par rapport à 2000 (77%). Cet objectif ne pourra être atteint qu'en poursuivant les efforts consentis jusqu'à présent afin de renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce, mais également des autres formes de déplacement comme le covoiturage.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Mlle Anastasia Loroch, chemin des Vidies 2, 1186 Essertines-sur-Rolle
- DGMR